

FEDERATION DE SEINE ET MARNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

22, rue des joncs – Aubigny
77650 – MONTEREAU-SUR-LE-JARD



BILAN ANNUEL 2017 DE L'ANIMATION du DOCOB SITE NATURA 2000 FR1100814 « LE PETIT MORIN DE VERDELOT A SAINT-CYR-SUR-MORIN »

Février 2018



ILLUSTRATIONS (COUVERTURE)

Chabot (*Cottus gobio*)

Le Petit Morin

Lamproie de planer (*Lampetra planeri*).

Table des Matières

1	Le DOCOB et le site Natura 2000.....	5
1.1	L'animation	5
1.2	Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB	5
1.3	Missions de la structure animatrice	5
2	Information, communication, sensibilisation	6
2.1	Création / mise à jour d'outils de communication, media	6
2.2	Communication / animation auprès des scolaires	6
2.3	Prises de contacts avec des partenaires potentiels	6
2.4	Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire.....	6
2.5	Sensibilisation et conseils aux Elus, Riverains et Usagers du site	7
3	Évaluation des incidences des projets.....	7
3.1	Projet et travaux	7
3.2	Signalements	8
4	Suivis scientifiques et techniques	9
4.1	Suivi de la reproduction de la lamproie de planer	9
4.2	Suivi des population de Chabot et Lamproie de planer par de pêches électriques .	9
4.3	Suivi des populations de Mulette épaisse (<i>Unio Crassus</i>)	9
4.4	Suivi des stations de l'habitat d'interet communautaire « rivières des étages planitiaire a montagnard avec vegetation du ranunculion fluitantis et du callitricho-batrachion ».....	10
4.5	Intégration des données opportunistes.....	10
5	Veille a la coherence des politiques publiques et programme d'actions sur le site	10
5.1	Extension du périmètre Site à la vallée du Petit Morin	10
5.2	Participation au comité de pilotage du Plan Régional d'Actions en faveur du Sonneur à ventre jaune.....	11
5.3	Points d'aspiration du SDIS de Rebais	11
5.4	Étude des affluents des deux Morins à la recherche de l'écrevisse à pattes blanches 11	11
5.5	Contrat Global d'Actions Vallée de Marne (CGAVaMa)	11
5.6	Parc Naturel régional Brie et deux Morin.....	11
5.7	Participation au comité de pilotage, rencontre, colloques	12
6	Contractualisation et Gestion de l'habitat et des espèces	12
6.1	Actualisation de la base de données propriétaires.....	12
6.2	Animation des contrats Natura 2000	12
6.3	Animation des MAEC par la CA 77	12
6.4	Animation de la charte Natura 2000	13
7	Gestion administrative et financiere ; animation de la gouvernance du site	14
7.1	Organisation de la gouvernance du site	14

7.2	Gestion administrative et financière	14
7.3	Compléments ou mise à jour du docob.....	14
8	Synthese	15

PREAMBULE

1 LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000

Le site FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » a été désigné au titre de la Directive « Habitats – Faune – Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992), comme **Zone Spéciale de Conservation**.

Le Document d'Objectifs du site a été validé par arrêté préfectoral, le 27 mars 2009, et l'animation du site a débuté le 1^{er} juin 2012.

1.1 L'ANIMATION

La Communauté de communes « La Brie des Morin » a été désignée pour porter l'animation du site. Monsieur Rémi LEMOINE, maire de Verdelot assure la présidence du Comité de Pilotage, depuis le 1^{er} septembre 2014, suite à sa nomination à la fonction de vice-président à l'Environnement et à l'assainissement non collectif, lors des élections municipales et communautaires de 2014.

La Communauté de communes « La Brie des Morin » a confié l'animation au groupement Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne. Elle a passé un marché d'animation du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » pour la **période 2015/2018**. Ce groupement assure l'animation depuis 2012.

En 2017, la communauté de communes « La Brie des Morin » a fusionné avec la communauté de communes « Cœur de Brie » pour devenir la **Communauté de communes des 2 Morin**.

Le présent bilan s'étend du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

1.2 RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB

La désignation du site Natura 2000 se justifie par la présence :

- ❖ De trois espèces d'intérêt communautaire :
 - ✓ le Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163) ;
 - ✓ la Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096) ;
 - ✓ la Mulette épaisse (*Unio Crassus* - Code Natura 2000 : 1032).
- ❖ D'un habitat d'intérêt communautaire :
 - ✓ « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche- batrachion » (Code Natura 2000 : 3260 – Code Corine Biotope : 24.4).

Afin de préserver ces espèces et habitat, la mise en œuvre des actions du DOCOB doit répondre aux objectifs suivants :

- ✓ Objectif 1 : Restauration de la libre circulation des espèces de la Directive,
- ✓ Objectif 2 : Restauration des habitats d'espèces,
- ✓ Objectif 3 : Amélioration de la qualité de l'eau,
- ✓ Objectif 4 : Eduquer, sensibiliser et former les acteurs, usagers et riverains du site.

Pour atteindre ces objectifs, 23 mesures ont été identifiées dans le DOCOB (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, Contrats Natura 2000 et Autres Contrats), auxquelles s'ajoute la Charte Natura 2000.

1.3 MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

1. Information, communication et sensibilisation,
2. Suivi des Evaluations des Incidences Natura 2000,
3. Suivis scientifiques,
4. Veille à la cohérence des politiques publiques,
5. Contractualisation et gestion des habitats et des espèces,
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

2 INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

2.1 CRÉATION / MISE À JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA

2.1.a Site Internet

Le site Internet dédié au site Natura 2000, a été mis à jour en 2017 lorsque cela a été nécessaire (actualités, etc.).

2.1.b Plaquettes de communication

Une plaquette à destination du grand public présentant le site Natura 2000, ses espèces et habitats communautaires ainsi que les évaluations d'incidences et les outils de contractualisation, a été élaborée.

La fiche d'aide à la réalisation des évaluations des incidences Natura 2000 a été mise à jour et complétée.

2.1.c Installation d'une Géocach'

Le Geocaching est une chasse aux trésors dans la nature consistant à retrouver, à l'aide d'un GPS ou d'un smartphone, des boîtes cachées par d'autres personnes.

Un pilulier contenant une photo de Lamproie de Planer et le lien internet sur le site Natura 2000 a été cachée à Villeneuve-sur-Bellot.

Six personnes ont trouvé la Géocache en 2017 ont pu être sensibilisés.

2.1.d Exposition itinérante et animation sur le territoire

Le prêt de cette exposition est géré par la Communauté de communes des 2 Morin.

Elle est mise gratuitement à disposition des collectivités et des structures associatives qui souhaiteraient s'en servir lors d'événements culturels ou de manifestations.

En 2017, l'exposition itinérante a été empruntée :

- ✓ par l'animatrice Natura 2000 pour la manifestation de la Fête de la Nature, le 17 mai 2017
- ✓ par les organisateurs de l'Ultra-Trail de la Brie des Morin, le 30 avril 2017
- ✓ par les organisateurs de la signature du Contrat Global d'Actions pour l'eau Vallée de la Marne, le 6 décembre 2017

2.2 COMMUNICATION / ANIMATION AUPRÈS DES SCOLAIRES

Les 9 écoles élémentaires publiques présentes dans les 9 communes concernées par le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin » ont été contactées pour leur faire bénéficier d'une animation pédagogique gratuite.

Cette année une animation a eu lieu à Saint Cyr sur Morin, le 27/06/17 pour une classe de CE2 (27 enfants)

L'animation se déroule en deux parties : une première phase « théorique » en classe, puis une deuxième phase d'observation lors d'une sortie au bord de la rivière. L'objectif est de présenter les milieux aquatiques en général puis les espèces et les habitats naturels protégés sur le Petit Morin avec des outils pédagogiques adaptés.

2.3 PRISES DE CONTACTS AVEC DES PARTENAIRES POTENTIELS

La FDAAPPMA 77 est en contact régulier avec les collectivités et la plupart des acteurs du territoire.

La Chambre de Commerce et de l'Industrie est membre du comité de pilotage. L'animatrice a recherché un contact qui pourrait l'y représenter. Elle a été rencontrée, le 17 octobre 2017, pour présenter la démarche Natura 2000, les évaluations des incidences et les opportunités de contractualisation pour les entreprises.

2.4 PARTICIPATION À DES MANIFESTATIONS OU RÉUNIONS SUR LE TERRITOIRE

Manifestation : Fête de la nature, à Villeneuve sur Bellot, le 17 mai 2017.

Thème : « Les super-pouvoirs de la nature » : La Lamproie de planer, un poisson qui fait son nid

Public visé : Le grand public (diffusion du programme de la Fête de la Nature au niveau national et régional),

les habitants du territoire du site Natura 2000 (affichage dans les boulangeries des communes avoisinantes et en mairies), les enfants du périscolaire de Villeneuve-sur-Bellot.

Objet de la manifestation :

Le thème de la Fête de la Nature 2017 était « Au bord de l'eau ». L'objectif de cette animation était de faire connaître le site Natura 2000 à une large échelle grâce à la diffusion de l'événement, effectué par les organisateurs de la Fête de la Nature et NatureParif, et faire découvrir la vie milieu aquatiques à un maximum de personnes. Le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin » est un site cours d'eau qui abrite des espèces piscicoles peu connues. La préservation de ces espèces passe par la prise de conscience des riverains que la vie aquatique est présente sous de nombreuses formes, qui ne sont pas directement visibles en se penchant au-dessus de l'eau. L'atelier a donc décliné une partie théorique en présentant le Petit Morin, le site Natura 2000 et les espèces qui ont justifié sa désignation. Les panneaux de l'exposition itinérante du site Natura 2000 ont offert un support visuel pour cette activité de plein air. Les participants ont ensuite assisté à une démonstration de récolte d'invertébrés benthiques avec un filet surber (illustration simplifiée d'un prélèvement IBGN). Ils ont ensuite été invités à rechercher les insectes aquatiques dans les sédiments prélevés lors de la démonstration. Des fiches de présentation des insectes, des binoculaires et un aquarium étaient à leur disposition pour observer et identifier les animaux récoltés.

Conclusions de la manifestation :

Cet atelier a beaucoup plu aux petits comme aux grands et a permis de faire découvrir la vie aquatique à 19 adultes, dont deux riverains du Petit Morin, et 25 enfants, soit un total de 53 personnes.

La sensibilisation sur le milieu aquatique a donc été réussie, d'autant plus que presque tous les participants sont des habitants des communes alentours.

2.5 SENSIBILISATION ET CONSEILS AUX ELUS, RIVERAINS ET USAGERS DU SITE

Tout au long de l'année, l'animatrice a répondu aux questions des élus, riverains et usagers du site.

Elle a échangé avec l'association Seconde Nature, Association d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) pour la promotion de l'écologie scientifique, présente à Bellot.

Elle est en contact régulièrement avec l'AAPPMA de la Vallée du Petit Morin.

3 ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS

Une veille locale a été effectuée sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin » afin d'identifier les projets nécessitant une Evaluation des Incidences Natura 2000 et de pouvoir identifier les modifications locales du territoire pour les prendre en compte lors de l'analyse des suivis écologiques.

3.1 PROJET ET TRAVAUX

Plusieurs projets / travaux ont été suivis à proximité et sur le site Natura 2000 dans le cadre de cette veille réglementaire :

- ✓ l'Ultra-Trail de la Brie des Morin
- ✓ La réhabilitation des systèmes d'assainissement collectif des communes de Bellot et Villeneuve-sur-Bellot
- ✓ La réhabilitation des systèmes d'assainissement de Saint Cyr sur Morin
- ✓ Création d'une base de Canoë-Kayak à Verdilot
- ✓ Les travaux d'extension des Moulins Bourgeois
- ✓ Les travaux de consolidation des berges du bief du Moulin de Chavigny
- ✓ Manifestations de descente du comité départementale de Canoë Kayak – Edition 2017 et Edition 2018.
- ✓ PLU de Boitron
- ✓ PLU de Saint Cyr sur Morin
- ✓ PLU de Verdilot
- ✓ PLU de Villeneuve-sur-Bellot

En 2017, l'animatrice a conseillé les collectivités porteuses des projets ainsi que les prestataires sur l'évaluation des incidences mais les a aussi informé des contraintes réglementaires en bord de cours d'eau au sens large. Elle les a informé sur des modalités de réalisation de l'évaluation d'incidences, et les a conseillé sur les mesures d'évitement à prendre en compte dès le début du projet. L'animatrice a suivi toutes les phases des différents projets.

Les organisateurs de l'Ultra-Trail de la Brie des Morin et le propriétaire du Moulin de Chavigny ont soumis un dossier d'Evaluation des Incidences Natura 2000 en 2017 avec l'aide de l'animatrice. Un avis favorable a été rendu.

L'animatrice a accompagné le comité départemental de Canoë Kayak pour l'organisation de d'une compétition sur le Petit Morin. L'édition qui devait avoir lieu en avril 2017 a été déplacée sur le Grand Morin pour éviter tout impact sur la reproduction de la Lamproie de Planer. L'édition 2018, programmée début janvier avant la période de reproduction, a reçu un avis favorable.

3.2 SIGNALEMENTS

Lors de ses visites sur le terrain, l'animatrice a pu observer des dommages sur le site Natura 2000. D'autres dommages sont signalés par des riverains ou des élus. L'AFB, la DDT et la DRIEE ont été informées.

- ✓ Projet de Pisciculture (AquaCenterKoi) à Villeneuve Sur Bellot : M. Laforge a indiqué en février 2016 qu'il abandonnait son projet d'élevage de carpes Koï et amour. Malgré tout, il continue son activité. Il y a un risque de départ d'espèces exotiques vers le Petit Morin. Signalé en mars 2017.
- ✓ Un remblai réalisé sur un prairie à Orly sur Morin a détruit un Habitat d'Intérêt Communautaire 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude. Signalé en juin 2017.
- ✓ Une partie d'un bras du Petit Morin a été bouché ou busé et la partie n'est pas muni de bande enherbée. Signalé en février 2017.

4 SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Trois suivis ont été réalisés dans le cadre des suivis scientifiques et techniques du site cette année :

- ✓ Campagne de pêches électriques ;
- ✓ Suivi des stations de l'habitat d'intérêt communautaire « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* », identifiées en 2013.
- ✓ Suivi de la reproduction de planer (*Lampetra planeri*)
- ✓ Suivi des populations de Mulette épaisse (*Unio Crassus*)

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Suivi 2016 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » (Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2017).

4.1 SUIVI DE LA REPRODUCTION DE LA LAMPROIE DE PLANER

Objectif : Constater une reproduction effective de la Lamproie de planer sur le site Natura 2000, grâce à l'observation de comportements reproducteurs d'individus adultes.

Espèce concernée : Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées : En 2017, il a été décidé de ne plus suivre la reproduction de la Lamproie de planer (*Lampetra planeri*), aucun indice de reproduction n'ayant été observé depuis. En effet les conditions d'observations sont difficiles avec une lame d'eau trop importante et une eau troublée.

Cependant, l'animatrice a visité les stations de suivis, le 6 avril 2017, lors d'un de ses déplacements sur le site. Si aucun individu n'a pu être observé, l'intégrité des habitats d'espèces a été vérifiée.

4.2 SUIVI DES POPULATION DE CHABOT ET LAMPROIE DE PLANER PAR DE PÊCHES ÉLECTRIQUES

Objectifs : Suivi de l'évolution des espèces piscicoles d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

Espèces concernées : Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163) et Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées : Le suivi des espèces piscicoles d'intérêt communautaire porte sur 4 stations, chaque station étant prospectée une année sur deux. Cette année les stations situées à Villeneuve-sur-Bellot et St Ouen sur Morin ont été prospectées par pêche électrique, en septembre 2017.

L'analyse des résultats a porté sur l'ensemble du peuplement piscicole (écologie des espèces, effectifs, biomasses...), puis sur les espèces d'intérêt communautaire avec une représentation graphique des effectifs par classes de tailles.

Conclusions principales : Le Chabot trouve, sur le site Natura 2000, des habitats favorables à son développement et à sa reproduction. Les populations sont bien structurées avec une reproduction effective sur les deux stations. La Lamproie de planer est présente sur les deux stations Villeneuve sur Bellot (3 ind) et Saint Ouen sur Morin (2 ind) mais le nombre d'individus capturés est trop faible pour évaluer la structure de la population

4.3 SUIVI DES POPULATIONS DE MULETTE ÉPAISSE (*UNIO CRASSUS*)

Espèce concernée : Mulette épaisse (*Unio Crassus* - Code Natura 2000 : 1032).

Objectif : En 2015, une étude a été menée par l'ONEMA pour caractériser la population et tenter de définir sa viabilité des populations de Mulette épaisse. Trois stations de suivis ont été définis à la Trétoire, à Orly sur Morin et à Boitron.

Description des actions réalisées : Ce suivi a consisté à rechercher les individus à l'aide d'un batiscope pour et les mesurer, le 9 juin 2017.

Conclusions principales : Aucun individu vivant n'a pu être observé en 2017 sur le site Natura 2000 . Seules des vieilles coquilles vides ont été trouvées. Malgré un inventaire à l'étiage, les recherches au batiscope étaient difficile du fait du courant. A l'avenir, il est proposé de faire un suivi visuel des habitats avérés de la Mulette, annuellement.

Une solution de suivi par ADN environnemental pourrait être envisagée.

4.4 SUIVI DES STATIONS DE L'HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE « RIVIERES DES ETAGES PLANITIAIRE A MONTAGNARD AVEC VEGETATION DU RANUNCULION FLUITANTIS ET DU CALLITRICO- BATRACHION »

Objectif : Effectuer le suivi des stations d'habitat d'intérêt communautaire « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* » identifiées en 2013.

Habitat concerné : L'habitat d'intérêt communautaire « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* ».

Description des actions réalisées : Tous l'hydrosystème du Petit Morin est considéré relevant de d'intérêt communautaire « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* ». Le suivi consiste en la prospection visuelle des stations d'herbiers connues. Les herbiers ne se développant que dans des conditions de fort éclaircissement, les autres tronçons du Petit Morin n'ont pas fait l'objet de prospection. En effet, le Petit Morin est une « rivière galerie », c'est-à-dire entourée d'une ripisylve dense qui filtre une grande partie de la lumière.

Conclusions principales : Deux stations d'expression d'herbiers de l'habitat d'intérêt communautaire « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* » ne montrent pas d'évolution particulière à Villeneuve sur Bellot et à la Trétoire. L'herbier qui était constitué principalement de nénuphars à la Nébourg ne présente plus que quelques pieds suite à la rupture des vannages. Un nouvel herbier a été identifié au pont de la Route d'Orly à Busserolles.

4.5 INTÉGRATION DES DONNÉES OPPORTUNISTES

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'investit régulièrement dans la démarche d'inventaire de la biodiversité du Conseil Départemental de Seine-et-Marne. C'est pourquoi, il a semblé naturel et intéressant de valoriser les informations recensées lors des inventaires écologiques et les « données opportunistes » récoltées lors de déplacements de terrain, dans l'outil régional de saisie « Cettia-IDF ». L'intégration des résultats des suivis écologiques dans cet outil permet également leur transfert au Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP).

5 VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D'ACTIONS SUR LE SITE

5.1 EXTENSION DU PÉRIMÈTRE SITE À LA VALLÉE DU PETIT MORIN

Le Projet d'extension du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdolot à Saint-Cyr-sur-Morin » aux coteaux de la vallée a pour objectif de préserver la deuxième plus importante population d'Île-de-France d'un amphibien, le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*). L'espèce est suivie par la Société Nationale de Protection de la Nature depuis 2013. De plus, un papillon, le cuivré des marais, a été découvert dans la vallée, en 2015. Il s'agit de la plus grosse population francilienne connue. Par ailleurs, dix habitats d'intérêts communautaires ont été recensés pour une surface de 1 842 hectares par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP).

La prestation d'extension du périmètre a été confiée à la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et à la SNPN (Société Nationale de Protection de la Nature). L'animatrice coordonne le projet.

Après analyse des données existantes (cartographie et données bibliographiques), un premier passage sur le terrain a été réalisé pour affiner le périmètre.

Les communes ont été rencontrées en juin 2016 pour leur présenter le projet et prendre connaissance des futurs projets et de l'évolution des documents d'urbanisme à court/moyen termes. Ces éléments ont permis d'affiner le périmètre.

Puis, un nouveau passage sur le terrain et un travail cartographique a eu lieu.

Une deuxième série de rencontres a débuté, fin 2016 et s'est poursuivi en 2017 pour présenter un périmètre révisé aux communes et ainsi arrêter définitivement le périmètre.

Le nouveau périmètre a été validé en comité de pilotage le 27 juin 2017. Toutes les communes ont délibéré « pour » en conseil municipal sauf Orly sur Morin.

Le périmètre a été transmis à la commission européenne depuis septembre 2017. Le site est à nouveau un pSIC (Proposition de Site d'importance Communautaire) en attendant de sa validation et son décret de désignation en ZSC (Zone spéciale de conservation). Le régime des évaluations des incidences s'applique sur le périmètre étendu.

5.2 PARTICIPATION AU COMITÉ DE PILOTAGE DU PLAN RÉGIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DU SONNEUR À VENTRE JAUNE

La DRIEE est coordinateur des actions franciliennes du Plan Régional d'Actions en faveur du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*).

Rôle de l'animateur du site : Participant

Public présent : Acteurs de la préservation de cette espèce menacée en Ile-de-France et services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Interactions entre la vie du site Natura 2000, les zones humides à proximité de celui-ci et la protection de l'espèce *Bombina variegata*, classée à la Directive « Habitat-Faune-Flore » et bilan sur les actions de l'extension du site Natura 2000 pour permettre une meilleure préservation de cette espèce.

L'animatrice a participé au comité de pilotage du 20 décembre 2017 et à une prospection dans le Bois de l'Eglise à Orly sur Morin avec la SNPN.

5.3 POINTS D'ASPIRATION DU SDIS DE REBAIS

Le SDIS de Rebaix s'est inquiété de la disparition des réserves incendies dans le cadre de suppression d'ouvrages lors de la restauration des continuités écologiques.

Une rencontre avec le Lieutenant a permis de faire le point sur les enjeux Natura 2000 et les points d'aspiration existants. En cas de projet de restauration de la continuité écologique, tous les usages qui pourraient être impactés par la baisse de la retenue d'eau sont étudiés. Il sera associé au projet si la modification d'un point d'aspiration est envisagée.

5.4 ÉTUDE DES AFFLUENTS DES DEUX MORINS À LA RECHERCHE DE L'ÉCREVISSE À PATTES BLANCHES

L'écrevisse à pattes blanches, espèce classée vulnérable par l'UICN, est considérée comme disparue du département de Seine-et-Marne depuis la fin des années 70. Le chevelu de petits cours d'eau est relativement mal connue sur le département, aussi, il est possible que des populations relictuelles soient encore présentes en tête de bassins versants. Partant de cette hypothèse, la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 77) ainsi que le service interdépartemental Essonne/Seine-et-Marne de l'Agence Française pour la Biodiversité ont décidé de réaliser une étude dont l'objectif était de prospecter un territoire sur lequel la présence de l'espèce était pressentie. La zone d'étude correspond aux affluents du Grand Morin et du Petit Morin situés à l'est de la Seine-et-Marne.

L'animatrice a participé à l'étude et aux inventaires de terrain nocturnes.

Lors de ces inventaires, une écrevisse a été observée sur un affluent du Petit Morin, le Ru de la Fonderie.

Une étude de caractérisation de cette population et de ses habitats est prévue en 2018.

5.5 CONTRAT GLOBAL D' ACTIONS VALLÉE DE MARNE (CGAVAMA)

Le Contrat Global d'Actions pour l'eau Vallée de Marne – 2017-2022. Ce dispositif, proposé par AESN aux collectivités territoriales, permet de programmer et mettre en œuvre des actions coordonnées et ambitieuses en faveur de la ressource en eau (nappes, rivières, zones humides) à une échelle hydrographique cohérente. La Communauté de communes des 2 Morin est signataire de ce contrat. Il concerne une partie du bassin versant amont du Petit Morin et en particulier la commune de Verdolot pour le site Natura 2000.

L'animatrice a fourni des informations sur le site Natura 2000 ainsi que des illustrations pour leur plaquette de communication aux organisateurs. L'animatrice a assisté à la signature, le 6 décembre 2017

5.6 PARC NATUREL RÉGIONAL BRIE ET DEUX MORIN

Le projet de Parc Naturel régional Brie et deux Morin regroupe 83 communes dont la Communauté de communes des 2 Morin. Le site Natura 2000 est intégralement dans le périmètre du Parc naturel. Lors d'un entretien, le 27 novembre 2017, l'animatrice a répondu aux questions sur les dynamiques du territoire de la brie et des 2 Morin ainsi que les ressources à valoriser, dans le cadre d'une étude de préfiguration.

5.7 PARTICIPATION AU COMITÉ DE PILOTAGE, RENCONTRE, COLLOQUES

L'animatrice a participé à différentes manifestations :

- Journée d'échanges « Continuités écologiques et cours d'eau en Île-de-France » dans le cadre de la mise en œuvre du schéma régional de Cohérence écologique de la région Île-de-France (SRCE), le 30 mai 2017.
- Journée d'échanges sur la séquence Eviter-Réduire-Compenser en zones humides, le 14 novembre 2017. Cette journée avait pour but d'apporter des éléments de connaissance et de méthode aux acteurs locaux concernés par la protection et de la gestion des zones humides, aux porteurs de projets et aux services instructeurs, pour accompagner la mise en œuvre de la séquence ERC en zones humides.
- Journée technique d'échanges du réseau Natura 2000 en Seine et Marne, le 19 juin 2017.
- Journée technique d'échanges des animateurs Natura 2000 en Ile de France, le 1^{er} décembre 2017.

6 CONTRACTUALISATION ET GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPÈCES

6.1 ACTUALISATION DE LA BASE DE DONNÉES PROPRIÉTAIRES

La base de données propriétaires est mise à jour tout au long de l'année en fonction des contacts pris par l'animatrice.

6.2 ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000

Aucun Contrat Natura 2000 n'a été envisagé, ni signé sur le site en 2017.

La gestion des embâcles étant effectuée de façon satisfaisante par le SIVOM de la vallée du Petit Morin, les potentialités de contractualisation sont très réduites pour les Contrats Natura 2000 ni agricoles, ni forestiers A32311P « Restauration de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles » et A32311R « Restauration de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles », et le contrat Natura 2000 forestier F22706 « Chantier d'entretien et de restauration de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles ».

6.3 ANIMATION DES MAEC PAR LA CA 77

Depuis 2016, l'animation du territoire agricole pour une évolution des pratiques notamment via les MAEC sur le territoire Natura 2000 est assurée uniquement par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne.

En effet, elle a déposé un PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) sur le territoire « Brie Est » pour une durée de 3 ans (2016-2018) et qui inclus le site Natura 2000. Ainsi, les MAEC seront proposées à l'échelle communale sur l'ensemble du site et plus seulement limités aux parcelles bordant le cours d'eau.

Pour l'enjeu biodiversité, l'objectif au terme des 3 années du PAEC est d'avoir environ 20% des exploitants engagés dans une mesure d'aménagements parcellaires ou d'entretien d'éléments fixes du paysage.

Dans ce cadre, la SNPN co-anime avec la chambre d'agriculture le volet biodiversité. Des actions de conseil auprès des agriculteurs sont donc menées.

Une demi-journée technique d'information « Les aides agricoles pour la biodiversité » à destination des agriculteurs, a été organisée le 20 septembre 2017. La demi-journée s'est découpée en deux phases, une phase de présentation en salle et une phase sur le terrain pour visiter des parcelles concernées par ce type d'aide. 7 sept agriculteurs présents se sont montrés très intéressés, des pauses entre chaque partie ont permis aux agriculteurs de poser de nombreuses questions.

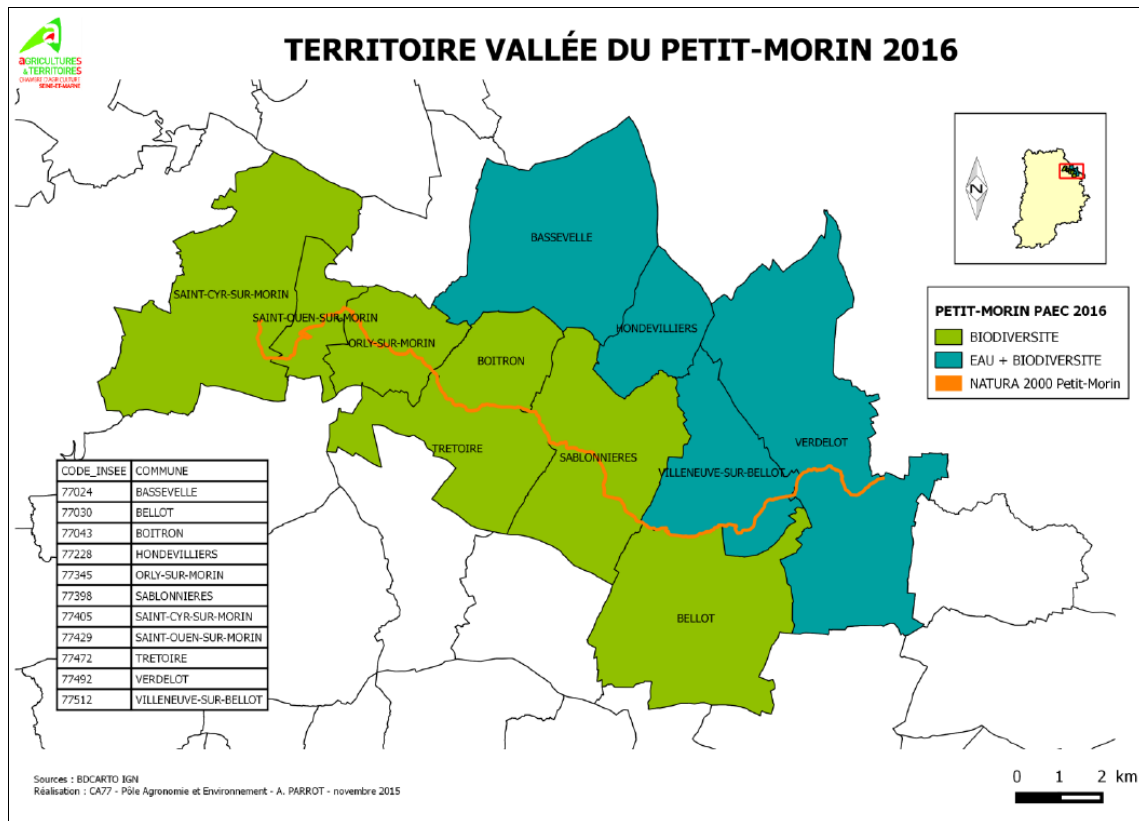


Figure 1 : Territoire PAEC Vallée du Petit Morin porté par la CA77 (Source : CA77)

6.4 ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000

En 2017, un point a été fait avec la commune de Bellot sur les parcelles éligibles à la charte Natura 2000 car seules les parcelles en bord de cours d'eau sont concernées.

7 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ; ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1 ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1.a Organisation de réunion du comité de pilotage

Le Comité de pilotage du site Natura 2000 s'est tenu le 27 juin 2017. Une présentation des actions menées a été effectuée suivi d'échanges entre les différents acteurs. Un compte-rendu de réunion a été rédigé.

7.1.b Animation de groupes de travail

En 2017, il n'a pas été nécessaire d'animer de groupes de travail.

7.1.c Réunions ou rencontres avec les services de l'état

Les services de l'Etat ont été tenus informés de l'animation du site tout au long de l'année, grâce à des rencontres ou des échanges réguliers, par téléphone et emails.

7.2 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Les missions liées à la gestion administrative et financière du site concernent :

- ✓ Le suivi de la constitution de la convention d'animation par la Communauté de communes,
- ✓ Le suivi des activités d'animation (notamment le suivi du temps de travail consacré à chacune d'entre elles),
- ✓ La réalisation du bilan d'animation pour 2017 (rédaction du rapport, facturation...).

7.3 COMPLÉMENTS OU MISE À JOUR DU DOCOB

Aucune mise à jour du DOCOB n'a été effectuée en 2017.

8 SYNTHÈSE

En 2017, le temps passé pour animer le site Natura 2000 a été de **90 jours**.

La répartition du temps de travail pour chaque mission assurée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 est décrite par le diagramme en secteurs suivant :

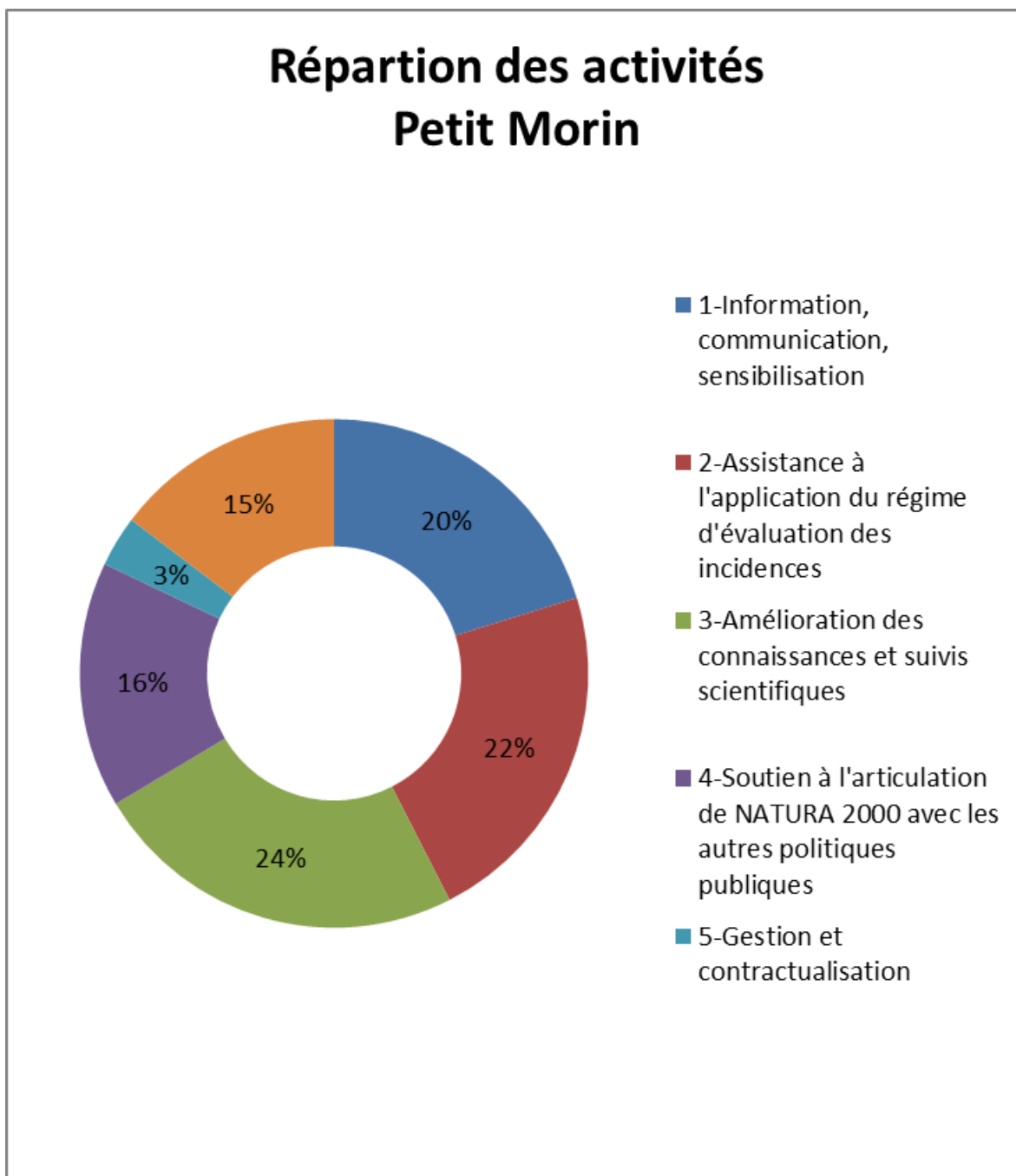


Figure 2 : Répartition des activités l'animation du site Natura 2000 Petit Morin

Cette année, les suivis scientifiques (24%) puis l'assistance à l'évaluation des incidences (22%) ont été les activités majoritaires.